

### INSERTION PROFESSIONNELLE

Une permanence Insertion Professionnelle aura lieu le **JEUDI 9 NOVEMBRE**, de 9 h à 12 h au Centre des Marais.  
J.F. GUITTON, Correspondant Crédit Formation à Vern, accueillera les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation ou d'emploi.

### REUNION D'INFORMATION SUR LES MODES DE GARDE

Des réunions d'information vous sont proposées pour vous aider à préparer la garde de votre enfant. La prochaine aura lieu

le **JEUDI 2 NOVEMBRE 95**  
à CHATEAUGIRON au Centre Culturel.

A cette occasion, vous pourrez poser toute question sur les modes de garde, le coût, la préparation de l'enfant, l'agrément de l'assistante maternelle, les aides, etc.  
Cette réunion est à l'initiative de la CAF et du Conseil Général.

### UNION SPORTIVE DE VERN : SECTION BILLARD

La Section Billard de l'U.S.V. reprend son activité pour la saison 95/96. Pratique ouverte à tous, hommes, femmes, jeunes ; au snooker ou au billard français, il est possible de s'inscrire tout au long de l'année. Des cours gratuits d'initiation et de perfectionnement sont assurés :

- les mardi, mercredi, jeudi de 14 h à 17 h,
- les mardi, mercredi, jeudi de 20 h à 22 h.

La cotisation annuelle est de 450 F pour les adultes et de 300 F pour les jeunes (supplément de 100 F pour les compétitions). Contactez l'academie de billard au 99 00 44 81 (ou 99 00 47 26) qui vous offrira les quatre premières séances.

Adresse : rue de Chateaubriant (derrière la bibliothèque municipale).

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont prises dès à présent sur la liste électorale de Vern, en **MAIRIE, jusqu'au 31 Décembre dernier délai.**

Les personnes intéressées devront se présenter au secrétariat de Mairie, munies de préférence des pièces suivantes : **Livret de famille et dernière carte d'électeur.**

Cet avis s'adresse plus particulièrement : *à la carte d'identité de domicile*

- aux jeunes qui auront atteint 18 ans au **28/02/96**
- aux habitants de Vern arrivés en 1995 et qui n'ont pas demandé leur inscription à Vern.

### BABY SITTING

Les familles confrontées à des problèmes de garde occasionnelle de leurs enfants peuvent contacter le Centre des Marais, où un fichier de jeunes est à leur disposition.

### UNION SPORTIVE DE VERN : SECTION TENNIS

La section Tennis signale qu'il reste des places dans les différents cours de tennis, pour les débutants :

- Lundi 18h30-19h30 : 1 place - années 82-83-84
- Mercredi 9h45-10h45 : 1 place - années 85-86-87
- 10h45-11h45 : 2 places - années 87-88
- 13h -14 h : 2 places - années 87-88-89
- 14h -15h : 1 place - années 86-87-88

- Vendredi 21h10-22h10 : 1 place - adultes  
Pour tout renseignement, joindre Mme Sylviane PIERRE, au 99.00.45.93, le soir.

### ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME

L'ADESPI se propose d'organiser des cours de secourisme à Vern (Préparation ASPS - BNPS).

Les personnes (adultes ou jeunes) intéressées sont invitées à s'inscrire au Centre des Marais 99 62 83 27.

Je m'appelle **DIMITRI**, j'ai vingt ans. Mon moyen de locomotion est un fauteuil électrique. J'ai du temps disponible et je souhaiterais rendre service.

- Ex. : - faire des courses  
- transporter des provisions  
- poster du courrier  
- chercher des formulaires à la Mairie

Je suis ouvert à toute autre proposition selon mes possibilités.

Vous pouvez me joindre au 99 62 88 95 le soir à partir de 19 h.

**DIMITRI**

### ASSISTANTES MATERNELLES

#### PARENTS,

Vous qui recherchez une assistante maternelle agréée, sachez que l'association est à votre disposition pour vous communiquer les noms des personnes disponibles pour la garde de votre enfant.

Pourquoi une assistante maternelle agréée ?

- Elle offre des garanties (contrat de travail)
  - Elle ne peut garder qu'un nombre limité d'enfants
  - Elle est couverte par une assurance pour l'enfant accueilli
  - Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
  - Pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans confié à une assistante maternelle agréée, la Caisse d'Allocations Familiales se charge de payer directement, pour les parents à l'URSSAF, les cotisations sociales dues sur le salaire.
  - Déduction pour les impôts sur le revenu des parents.
- Pour tous renseignements, contacter Mme FONTAINE au 99 62 86 29.